

SYNTHESE
DES
CONFERENCES TERRITORIALES

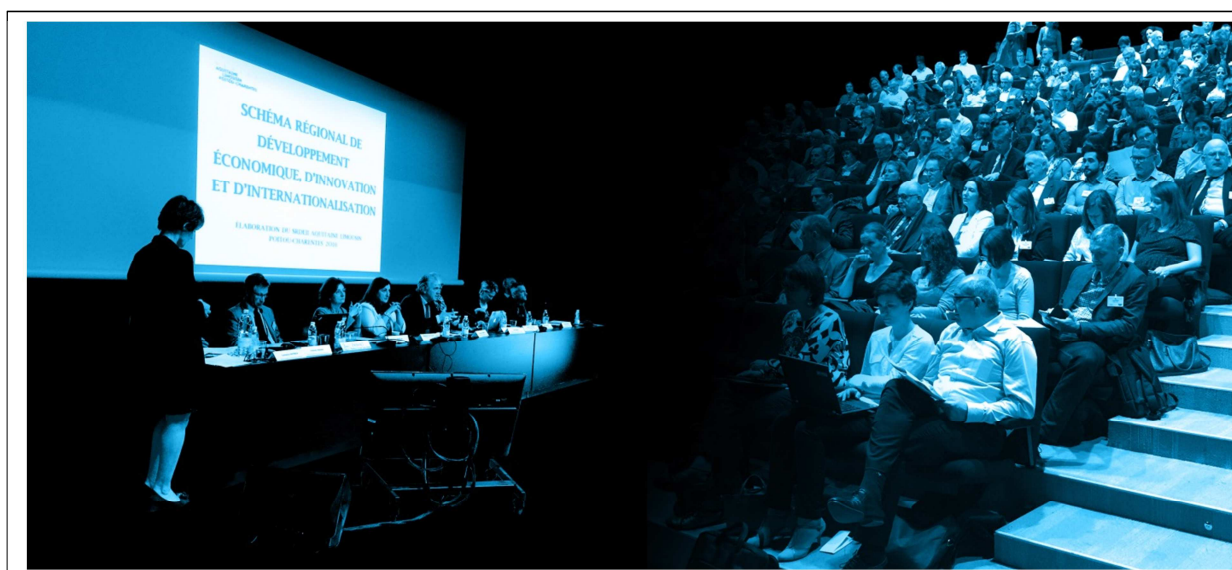


Table des matières

Agriculture Agroalimentaire Forêt.....	5
Transformation numérique.....	7
Internationalisation des entreprises	8
Innovation	9
Financement des entreprises.....	11
Formation et apprentissage.....	12
Artisanat et Economie de proximité.....	13
Autres thèmes abordés lors des conférences territoriales.....	15

Introduction

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a renforcé les compétences des régions en matière économique.

La Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes rédige le nouveau schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui fixe les orientations régionales pour une durée de cinq ans.

C'est dans ce cadre qu'ont eu lieu les 5 conférences territoriales du mois de mai 2016.

- à Pau le 10 mai
- à Poitiers le 13 mai
- à Bordeaux le 17 mai
- à Limoges le 19 mai
- à La Rochelle le 24 mai

Elles ont réuni plus de 1200 participants : acteurs économiques, entreprises, organismes publics, chambres consulaires et citoyens.

Ouvertes, ces consultations ont permis à chacun d'adresser ses questions aux élus et aux services du Conseil régional.

Le présent document propose une synthèse thématique de ces conférences et permet d'appréhender les grands enjeux des territoires de la nouvelle Région.

Un questionnaire reste ouvert en ligne jusqu'au **24 juin 2016**. Il permet à chacun de contribuer à la construction du SRDEII qui sera adopté le 19 décembre 2016.

<http://laregion-alpc.fr/contribuez-au-srdeii/>

1

AGRICULTURE AGROALIMENTAIRE FORET

L'agriculture, l'agroalimentaire, la forêt, la pêche et l'aquaculture sont des secteurs clés sur les territoires de la nouvelle région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

Première région agricole d'Europe, la région est aussi le plus vaste massif forestier de France.

Ces deux filières ont un poids important dans le PIB de la région : la filière bois emploie 56 300 salariés, la filière agricole 125 000 personnes en 2012.

Le monde agricole fait cependant face à deux principales difficultés : le vieillissement des exploitants agricoles et les freins à l'installation.



Les participants ont souligné la nécessité de l'accompagnement à l'investissement.

Les participants aux différentes concertations territoriales ont rappelé le potentiel de développement en termes d'emplois et d'économie de ces secteurs. L'aide à l'investissement devrait non seulement permettre d'accroître le développement de ces filières mais également de rester compétitif face à la concurrence internationale.



Assurer le renouvellement des générations d'exploitants est essentiel

Les exploitants agricoles et forestiers se sont montrés inquiets face à leurs difficultés de recrutements. Amélioration des conditions de travail et plus grande attractivité territoriale par le biais du développement des infrastructures sont des facteurs qui pourraient permettre au secteur d'attirer de nouvelles ressources.



Améliorer la relation avec les services de la Région

Les participants ont fait part de leur difficulté à monter des dossiers d'aides auprès des services de la Région, tout en soulignant toutefois qu'une fois les dossiers constitués, l'aide régionale était précieuse et efficace. L'assouplissement et la simplification des démarches auprès de la Région permettraient un meilleur accompagnement des acteurs du secteur.

Ces consultations publiques ont permis au Conseil régional de réaffirmer son soutien à ces filières notamment dans l'accompagnement au développement de la recherche.



Le conventionnement temporaire avec la Région

Certains départements ont souligné l'importance de la mise en place d'un calendrier et de conventions pour formaliser les échanges avec la Région et permettre de mieux accompagner le secteur agricole. La Région a rappelé à ce titre que dans l'attente du vote du SRDEII, des conventions temporaires pourraient être mises en place pour autoriser les

départements à intervenir. A l'issue du vote du SRDEII, des conventionnements définitifs seront passés dès le 1er trimestre 2017.

2

TRANSFORMATION NUMERIQUE

L'intervention de la Région vise à faire émerger et pérenniser les projets innovants de la transformation numérique, qui est levier majeur de la compétitivité des entreprises, de la croissance et du développement durable.

L'accompagnement des PME et des ETI et le soutien au développement du très haut débit sont des conditions de réussite de la transformation numérique, avec pour objectif d'éviter le développement d'une fracture sur le territoire de la nouvelle région.



La difficulté de lever des fonds entrave le développement des innovations liées au numérique selon certains participants aux conférences.

Les PME et ETI semblent souffrir d'un manque d'accès aux moyens de financements bancaires. Une collaboration plus étroite entre les banques et la Région est souhaitée afin de permettre aux plus petites structures de lever les fonds nécessaires au développement des innovations et de l'économie numérique.

Développer le numérique participe à la vision stratégique de la Région. Elle a placé l'innovation et la transformation numérique au cœur du SRDEII et a étoffé ses dispositifs d'aides et d'accompagnement des entreprises avec pour objectif de permettre à tous les types de structures d'accéder aux moyens nécessaires et d'éviter la fracture numérique. La Région a rappelé son objectif de simplification et de clarification de ses dispositifs, évolution attendue par les entreprises.

La Région soutient également les clusters *Aquinetix* et l'accélérateur *Banquix*, (développement des logiciels et technologies libres), acteurs locaux de l'accompagnement des entreprises.

La Région étudie actuellement la possibilité de créer un fonds regroupant l'ensemble des structures de financement des fonds propres existants sur la nouvelle région.

Les acteurs économiques préconisent en parallèle de favoriser le financement participatif (crowdfunding).



Accélérer la transformation numérique passe par le recrutement de compétences, préoccupation majeure des entreprises

Les entreprises du secteur soulignent leur difficulté à recruter des ingénieurs. Elles expliquent ce phénomène par le manque d'infrastructures irriguant tous les territoires de la région. Elles insistent également sur la nécessité de développer le très haut débit, projet que la Région a d'ores et déjà engagé.

3

INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES

La Région soutient les entreprises de toutes les filières et se mobilise pour les accompagner dans leurs recherches de débouchés à l'exportation.

Dans le cadre des travaux pour l'élaboration du SRDEII, l'aide à l'internationalisation des entreprises fait l'objet d'une attention particulière.

➤ Les participants ont souligné la nécessité d'ouverture de la Région à des partenariats à l'étranger, mais pas uniquement au Canada.

L'implantation de la Région à l'international est un enjeu essentiel pour les PME qui souhaitent s'internationaliser ; elles regrettent cependant que l'effort ne soit fait qu'à destination du Canada, et plus précisément du Québec.

La Région poursuit sa stratégie d'internationalisation avec la mise en place d'incubateurs aux Etats-Unis dans le domaine du numérique notamment.

➤ La Région a rappelé sa volonté de développer les partenariats avec d'autres acteurs du développement international

La Région développe également des partenariats avec d'autres organismes accompagnant les entreprises à l'international : BPI, la COFACE, les CCI...

La présence des entreprises dans les salons a été relevée comme un élément stratégique de communication.

Les entreprises bénéficiant des dispositifs d'accompagnement de la Région en sont satisfaites, mais regrettent que les personnes dédiées au développement à l'international ne soient pas clairement identifiables. Pourtant la Région a un rôle essentiel à jouer dans l'aide à la recherche de partenaires internationaux afin de nouer notamment des partenariats technologiques et commerciaux.

4

INNOVATION

Pour la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, l'innovation est un vecteur majeur de créations d'emplois et de valeurs. L'innovation qu'elle soit technologique ou sociale est déterminante pour le développement économique et contribue à l'attractivité du territoire.

Les liens entre les universités et les entreprises, mais également les collaborations inter-entreprises, doivent être renforcés pour faciliter les transferts de technologies et le développement de la recherche et développement.

➤ L'aide au financement de projets et le recrutement de nouveaux talents sont incontournables pour développer l'innovation au niveau régional.

La Région accompagne les entreprises dans leur politique d'innovation et s'appuie sur des dispositifs tels que la PTR (Prestation Technologique Réseau) pour aider au financement des projets. D'autres outils (Primm'Innov) soutiennent les initiatives du réseau économique régional.

Les TPE et les PME n'ont pas toutes accès aux moyens et ressources mis en œuvre dans les clusters ou les centres universitaires. Pourtant, pouvoir accéder facilement aux sources de financement pour favoriser l'innovation est une priorité pour les PME en croissance et les start-up. La Région a étoffé son accompagnement grâce à un dispositif spécifique intégrant les problématiques de recrutement, de gestion des ressources humaines, de financement de l'innovation et du développement à l'export.

➤ **Renforcer les liens entre le monde académique et l'entreprise**

Les acteurs économiques souhaiteraient un rapprochement plus étroit entre le monde de la recherche et de l'entreprise. En effet, favoriser et renforcer les liens entre la recherche, l'enseignement supérieur, et les entreprises favoriserait également le transfert de technologies pour faire émerger des projets pour l'ensemble du territoire.

La Région a soutenu des réseaux d'acteurs économiques ainsi que des doctorants pour favoriser les transferts de compétences, de technologies et d'innovation et continue à animer ces réseaux.

➤ **La Région a fait de l'innovation un des moteurs de la compétitivité des entreprises et de l'attractivité territoire**

Le développement des clusters est un soutien incontestable pour les entreprises qui y ont accès. Toutefois, ces dernières attendent des collectivités, et notamment la Région, que ces soutiens et accompagnements soient mieux coordonnés à l'échelle de toute la région.

Même si certaines entreprises souhaitent voir les pôles de compétitivité élargis à l'ensemble de la nouvelle région, la Région a rappelé que telle n'était pas leur vocation. Un tel élargissement ne serait justifié que par une augmentation significative de partenaires économiques et scientifiques.

Le futur retrait de l'Etat du financement des pôles de compétitivité est une évolution majeure qui devrait permettre aux régions d'avoir une plus grande autonomie.

Lien innovation et agriculture

Le monde agricole a rappelé lors des conférences territoriales que l'innovation n'était pas uniquement du ressort des industries. Favoriser les liens entre l'agriculture et les entreprises innovantes devrait être également un objectif de la politique régionale agricole. Aider les agriculteurs à produire mieux pourrait passer par un accès à l'innovation et aux avancées en génétique et par un accompagnement vers des modèles agrobiologiques.

L'innovation sociale

L'innovation sociale a également un rôle à jouer dans le développement économique de la région. Le développement du dialogue social et l'accompagnement des personnes les plus fragiles participent au développement économique et à la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire régional.

5

FINANCEMENT DES ENTREPRISES

La Région apporte un soutien financier important visant à soutenir le tissu économique local. La problématique de l'accès au financement des entreprises innovantes reste au cœur de la politique régionale.

La configuration de la nouvelle région oblige à repenser la carte des dispositifs existants afin d'être au plus près des besoins des acteurs économiques.



La clarté et la visibilité des futurs dispositifs sont essentielles aux entreprises.

La Région espère pouvoir créer des outils et des dispositifs plus lisibles que la simple addition de l'ensemble des dispositifs des trois anciennes régions. C'est une réponse possible à l'enjeu de territorialisation de l'action régionale.

La Région réfléchit à la mise en place d'une plate-forme numérique de financement visant à faciliter la mise en contact dans le cadre de l'ingénierie financière.

Si l'accompagnement financier des entreprises est essentiel, ces dernières soulignent la nécessité de maintenir un accompagnement plus diversifié, orienté notamment vers la formation, la recherche de compétences, l'innovation sociale et organisationnelle.

La Région continuera à collaborer avec les réseaux consulaires existants pour faciliter l'accès à toutes les entreprises aux sources de financement possibles.



Les entreprises soulignent la difficulté d'accès aux sources de financement

Les entreprises suggèrent la mise en place d'un guichet unique permettant un accès équitable et ouvert à toutes les entreprises aux différentes sources de financement. Elles regrettent que seules les entreprises ayant déjà eu l'expérience ou la connaissance des dispositifs et des services de la Région parviennent à monter des dossiers d'aide au financement.

Les entreprises les plus petites ont également sollicité les services de la Région lors des conférences territoriales au sujet de la commande publique. Cette dernière serait un levier pour les plus jeunes entreprises. La Région a cependant rappelé que la commande publique ne saurait être un levier mobilisé pour toutes les typologies d'achat de la collectivité. En effet, sont quasi exclusivement concernées les constructions de lycées ou de centres de formation d'apprentis.

6

FORMATION ET APPRENTISSAGE

La Région a fait de la formation, de l'apprentissage et de la sécurisation des parcours professionnels un des thèmes du SRDEII. Le renforcement de l'attractivité du territoire se mesure à travers la capacité de la Région et des acteurs économiques à maintenir les compétences et à adapter les formations professionnelles aux besoins des entreprises.

Des interventions soulignent l'intérêt de l'apprentissage, souvent premier pas vers la création d'entreprises.

Certaines interventions ont souligné l'enjeu du développement de l'apprentissage, vecteur majeur de la création d'entreprise. L'accent ne devrait ainsi donc pas uniquement être porté sur les formations au sein des universités ou de grandes écoles d'ingénieurs qui seraient plus tournées vers le salariat.

Le milieu universitaire rappelle toutefois que les universités se sont professionnalisées et qu'elles restent un atout majeur du développement économique et des compétences au niveau de la région.

Les intervenants ont souligné le rôle moteur de la Région et l'incitent à prendre en compte les populations les plus fragiles. La Région reconnaît qu'un travail en lien avec les acteurs de la formation devrait permettre aux étudiants d'accéder à des stages au sein des entreprises du territoire.

L'idée d'un conditionnement des aides régionales aux entreprises a été soumise à la Région afin de les inciter à intégrer plus de stagiaires dans leurs organisations. L'hypothèse a été émise par la Région d'un ajout d'un volet formation dans les fiches éco-socio conditionnalités.

La qualité de la formation dans les lycées professionnels est étroitement liée à la qualité des matériels et des outils non obsolètes.

Les équipements récents et adaptés au travail en entreprises sont la garantie d'une bonne formation professionnelle pour les étudiants. Il a été proposé à la Région de réfléchir à l'amélioration de ces outils notamment en réalisant des économies d'échelle au niveau de plusieurs établissements scolaires.

La région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes se mobilise pour porter dans tous les territoires qui la composent les aides au développement des petites entreprises et d'une économie de proximité.

Les territoires ruraux ont montré des signes d'inquiétude lors des conférences territoriales et ont notamment soulevé la question du désenclavement nécessaire des territoires les plus éloignés des centres urbains et économiques.

L'artisanat et les petites entreprises sont des acteurs majeurs de formation professionnelle, de la cohésion sociale et du développement économique dans tous les territoires de la région.



Les interventions ont souligné la nécessité d'une clarification des interventions de la Région à l'attention de l'artisanat.

La région a rappelé qu'une politique d'accompagnement des très petites entreprises est déjà menée. Elle rappelle également que la participation des Chambres de métiers et de l'artisanat à la construction du SRDEII est essentielle car elles ont une parfaite connaissance des entreprises du territoire et sont plus à même de déceler celles qui ont un fort potentiel d'activités et celles qui sont en difficulté.

Les très petites entreprises ont souligné l'intérêt des pépinières qui sont un cadre propice au développement de leurs activités.



Secteur majeur de l'insertion, l'artisanat dispose d'une main d'œuvre qualifiée et non délocalisable.

L'artisanat a un rôle social important aussi bien dans les zones urbaines que rurales. Le maintien dans les territoires de ces petites structures est essentiel à condition que des politiques ciblées d'aménagement soient mises en œuvre.

Les petites entreprises ont sensibilisé la Région sur les difficultés qu'elles éprouvent à participer à des appels d'offres car les lots proposés ne correspondent pas à leurs capacités productives.

Les Chambres régionales de métiers et de l'artisanat ont été invitées à adresser leurs contributions au SRDEII.



La question de la territorialisation des diagnostics pour mieux connaître le territoire et les entreprises qui y opèrent.

Une meilleure connaissance des atouts et des fragilités économiques des territoires devrait permettre à la Région de renforcer les dispositifs existants en faveur de territoires les

plus éloignés des centres économiques. Ce diagnostic plus ciblé permettrait également d'identifier les entreprises en difficultés et leurs besoins.

Les acteurs économiques et les entreprises ont fait part de leurs inquiétudes quant à la capacité de la Région à reprendre l'intégralité des dispositifs et outils développés par les collectivités qui ont accompagné les entreprises avant la loi NOTRe. Ils posent la question de la visibilité des outils, de la co-construction de la future politique économique régionale et de la définition des rôles de chaque collectivité.

La Région prévoit la mise en place d'une « DATAR régionale » avec la volonté d'organiser le territoire en analysant ses atouts et ses handicaps. Une priorisation des territoires sera réalisée sur des critères objectifs.



Les infrastructures devraient irriguer l'ensemble du territoire pour permettre partout le développement d'une économie de proximité et rester attractif.

Le territoire de la nouvelle Région se caractérise par une dichotomie : d'un côté des territoires très urbanisés, de l'autre des territoires ruraux à faible densité de population. Ces derniers sont éloignés de la vie économique et de l'emploi, isolés par la distance et le manque d'infrastructures (routes et rails). Or le territoire pourrait être valorisé du fait d'un meilleur cadre de vie et un coût de la vie moins élevé qu'en région parisienne.

Un développement plus marqué des infrastructures vers ces territoires (et le maintien de services publics) permettra l'installation et la croissance des entreprises dédiées aux services à la personne ou au tourisme et permettra également de rester attractif.

Les infrastructures ne concernent pas uniquement les réseaux routiers et ferrés (TGV et LGV en Limousin) : il s'agit également de développer en parallèle le très haut débit avec pour but le désenclavement des territoires et l'installation d'entreprises dans les territoires les plus enclavés.



Le soutien à la création et à la transmission d'entreprises est indispensable pour favoriser l'entrepreneuriat au niveau régional.

Les petites et moyennes entreprises (PME) et les très petites entreprises (TPE) sont confrontées à des départs à la retraite difficilement remplacés et à des transmissions d'entreprises qui échouent. De plus, elles peinent à trouver les financements nécessaires à la pérennisation de leur activité.

La majorité des créateurs d'entreprise sont des demandeurs d'emploi, ce qui pose la question de l'accompagnement et du soutien des publics les plus fragiles, notamment en ce qui concerne l'accès au fonds propres et à l'exclusion de ces publics par le secteur bancaire.

La formation et la sécurisation des parcours professionnels doivent être au centre des dispositifs d'aides à la fois des réseaux d'acteurs de la création d'entreprise et de la Région.

La Région travaille à l'harmonisation des dispositifs d'aide à la création d'entreprise.

8

AUTRES THEMES ABORDES LORS DES CONFERENCES TERRITORIALES

Les énergies renouvelables et l'environnement

Les participants souhaitent que plus de moyens régionaux soient dédiés au développement des énergies renouvelables au moment même où la protection de l'environnement et l'impact des activités humaines sur le climat sont largement débattus. La Région devrait aider les acteurs économiques à concilier la transition énergétique et la croissance économique.

La Région a par ailleurs rappelé qu'un forum sur la croissance verte (et la filière verte) est prévu à l'échelle de la grande région.

L'économie sociale et solidaire

La Région a été encouragée à étoffer les dispositifs de soutien à l'émergence d'une génération nouvelle d'entreprises sociales et solidaires. Des acteurs de cette économie ont rappelé l'importance de la finance solidaire et des réseaux associatifs.

La prochaine conférence régionale de l'ESS se tiendra le 1^{er} juillet prochain. Elle permettra d'alimenter le SRDEII et la réflexion au sujet de la future politique régionale en direction de l'ESS pour les cinq prochaines années.

Un salon de l'ESS aura lieu le 13 octobre à Niort.

La santé

Le vieillissement de la population, très marqué à l'est de la nouvelle région, doit être pris en compte dans la stratégie de développement économique. Des activités de la « silver economy » (notamment l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie) pourront continuer à se développer à condition qu'elles soient plus soutenues par des dispositifs régionaux.

La culture

Le domaine culturel a un poids économique important sur le nouveau territoire. Les entreprises du secteur souhaiteraient que la Région se pose en véritable vecteur de mise en réseau des acteurs culturels.



La question de la répartition des compétences entre les collectivités

Depuis la mise en place de la loi NOTRe, les collectivités s'interrogent sur leur possibilité d'intervention en matière de développement économique et en matière de contractualisation avec la Région.

Les intercommunalités sont inquiètes du fait de leur nouvelle compétence en matière de gestion de l'aide à l'immobilier d'entreprise. Très sensibles à cette question, elles n'auraient pourtant ni la taille ni les capacités financières pour faire ce portage économique.

La Région a rappelé que ni le foncier ni l'immobilier ne relèvent désormais de sa compétence. Elle concentrera ses efforts et ses moyens sur le développement à l'export et à l'innovation.